

MON COMPTE FORMATION

Financeurs : comment mettre en place un abondement de co-construction ?

Vous êtes financeur et vous souhaitez attribuer un abondement en ciblant une population bénéficiaire et/ou des formations tout en précisant les modalités de votre prise en charge, c'est désormais possible en mettant en place un abondement de co-construction.

Qu'est-ce que l'abondement de co-construction ?

L'abondement de co-construction est lié à un dossier de formation et dont l'attribution peut être automatisée via Mon Compte Formation.

Il est ensuite mobilisable par le bénéficiaire du Compte personnel de formation via Mon Compte Formation en cas de reste à payer pour financer son projet de formation.

Comment mettre en place un abondement de co-construction ?

C'est simple, tout est automatisé par la Caisse des Dépôts via Mon Compte Formation après avoir défini votre politique d'abondement.

3 étapes



Vous définissez une ou plusieurs règles d'abondement à partir de 3 catégories de critères à choisir et à combiner

- Critères liés au bénéficiaire**
Exemples : demandeurs d'emploi, les personnes de plus de 45 ans, les apprentis, etc.
- Critères liés à la formation**
Exemples : les formations à distance de votre région ; les CAP Boucherie, etc.
- Critères liés au montant du compte personnel de formation du bénéficiaire**
Exemples : les bénéficiaires ayant un compte personnel de formation de moins de 500 €



Vous déterminez votre modalité de prise en charge financière au choix :

- un montant maximal fixe
- un pourcentage maximum du prix initial de la formation dans la limite d'un plafond défini et dans la limite du reste à payer du bénéficiaire
- un pourcentage du reste à payer restant au moment de la sollicitation par le bénéficiaire dans la limite d'un plafond défini



Vous conventionnez avec la Caisse des Dépôts et versez les fonds en lien avec la ou les règles d'abondement que vous avez choisie.

Votre règle d'abondement est automatiquement prise en charge et intégrée dans le parcours Mon Compte Formation, sans autre action de votre part !

Pour toute information complémentaire, vous pouvez transmettre votre demande à : contact-dfp@caissedesdepots.fr

Rendez-vous sur :
moncompteformation.gouv.fr
of.moncompteformation.gouv.fr
financeurs.moncompteformation.gouv.fr
caissedesdepots.fr
retraitesolidarite.caissedesdepots.fr
 Ligne d'assistance : Tél. 09 70 82 35 51

caissedesdepots.fr


Un dispositif géré par
la Caisse des Dépôts pour